



Point 39.2 de l'ordre du jour

ASSISTANCE SANITAIRE AUX REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES A CHYPRE

(Projet de résolution présenté par les délégations des pays suivants :  
Algérie, Cuba, France, Ghana, Grèce, Guyana, Inde, Mali, Malte, Mexique,  
République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka,  
Tchécoslovaquie, Tonga, Yougoslavie et Zambie)

La Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Consciente du principe selon lequel la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité;

Rappelant les résolutions WHA28.47, WHA29.44, WHA30.26, WHA31.25, WHA32.18, WHA33.22, WHA34.20, WHA35.18, WHA36.22, WHA37.24 et WHA38.25;

Notant toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de Sécurité sur Chypre;

Considérant que les problèmes sanitaires persistants des réfugiés et des personnes déplacées à Chypre exigent le maintien de l'assistance fournie à leur intention;

1. NOTE avec satisfaction les informations communiquées par le Directeur général<sup>1</sup> sur l'assistance sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Chypre;
2. EXPRIME sa reconnaissance au Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies à Chypre pour tous les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir les fonds nécessaires au financement de l'action menée par l'Organisation pour faire face aux besoins de santé de la population de Chypre;
3. PRIE le Directeur général de maintenir et d'intensifier l'assistance sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Chypre, en sus de toute assistance fournie dans le cadre des efforts du Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies à Chypre, et de faire rapport sur l'assistance en question à la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

<sup>1</sup> Document A39/26.